

Glossaire

« Réinventer la finance pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux »

Finance durable

Ensemble des pratiques financières qui orientent les capitaux vers des activités économiques contribuant à la transition écologique, à la justice sociale et à la bonne gouvernance. Elle cherche à concilier performance économique, impact positif et gestion responsable des risques à long terme.

Investissement à impact

Approche d'investissement qui associe la recherche d'un rendement financier à la volonté de générer un impact social ou environnemental positif, mesurable et intentionnel.

Elle repose sur trois principes fondateurs :

- Intentionnalité : la volonté explicite de produire un changement positif ;
- Additionnalité : l'apport d'une valeur que le marché seul ne créerait pas ;
- Mesurabilité : la capacité à suivre et à démontrer les effets concrets de l'investissement.

RSE

Démarche volontaire par laquelle une entreprise intègre les préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans ses activités et sa gouvernance

Elle traduit la volonté d'allier performance économique et responsabilité collective.

Critères ESG

Trois piliers d'analyse extra-financière utilisés pour évaluer la durabilité et la responsabilité des entreprises et servant de base à l'investissement responsable :

- Environnement : émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'énergie, préservation de la biodiversité ;
- Social : conditions de travail, égalité, inclusion, relations avec les parties prenantes ;
- Gouvernance : transparence, éthique, diversité et contrôle interne.

ISR

Stratégie d'investissement qui intègre les critères ESG dans la sélection, la gestion et l'évaluation des portefeuilles financiers.

L'ISR constitue le socle historique de la finance durable.

Double matérialité

Principe d'analyse qui considère la durabilité dans les deux sens :

Matérialité d'impact : l'influence des activités d'une entreprise sur l'environnement et la société ;

Matérialité financière : l'effet des enjeux environnementaux, sociaux ou réglementaires sur la performance économique. Ce concept, au cœur de la directive européenne CSRD, redéfinit la manière dont les organisations mesurent et communiquent leurs impacts réels.

**Accédez aux prochaines
conférences organisées
par l'IGPDE**

